

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement no 2023-04 relatif à la démolition d'immeubles

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité d'Ayer's Cliff a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-04 relatif à la démolition d'immeubles ».

Description de la zone concernée : l'ensemble du territoire est touché par ce règlement.

Ce projet de règlement a pour objet de réglementer la démolition des immeubles sur le territoire de la municipalité en concordance avec les modifications de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (loi no 69, article 137);

Avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation publique qui se tiendra le **lundi 27 mars 2023** à 17h30, au Centre communautaire sis au 176 rue Rosedale, Ayer's Cliff, ainsi que par vidéoconférence via le ID de réunion suivant (zoom) : 883 0893 3520.

Cette consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité : https://ayerscliff.ca/reglements-municipaux-et-politiques/. Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF, CE 7 MARS 2023.

Me Abelle L'Écuyer-Legault Directrice générale et greffière-trésorière

Public notice to persons and organizations wishing to express their views on Draft By-law No. 2023-04 concerning the demolition of buildings

In accordance with the *Act respecting land use planning and development*, the Council of the Municipality of Ayer's Cliff adopted by resolution the first draft of the following by-law: "By-law No. 2023-04 concerning the demolition of buildings" at the regular meeting held on March 6th 2022.

Description of the concerned area: The by-law apply to the entire territory of the municipality.

The purpose of this draft by-law is to regulate the demolition of buildings on the territory of the municipality in accordance with the amendments to the Act respecting land use planning and development and the adoption of the Act to amend the Cultural Heritage Act and other legislative provisions (Bill 69, section 137);

Notice is hereby given of a public consultation on March 27th 2023, 5:30 P.M. at the Community Center, located at 176 Rosedale Street, Ayer's Cliff, as well as by videoconference via the following meeting ID (zoom): 883 0893 3520.

This consultation will allow to hear from individuals and organizations wishing to speak.

The draft by-law is available for consultation on the municipality website: https://ayerscliff.ca/en/municipal-by-laws-and-policies/. This project doesn't include any provisions that could be subject to referendum approval.

The present text is not official, the French text prevails.

Given in Ayer's Cliff, this March 7th 2023.

Me Abelle L'Écuyer-Legault Director General and Secretary-treasurer



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, greffière-trésorière de Ayer's Cliff, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 7 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 7e jour du mois de mars de l'an deux mil vingt-trois.

Me Abelle L'Écuyer-Legault Directrice générale et greffière-trésorière